

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: (17): Supplément au No 17 de la Revue Militaire Suisse

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : le comité central aux sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

blement pourvu à l'organisation du service de santé. On aurait pu ainsi attendre sans appréhension la suite des événements.

Afin que les officiers montés, notamment ceux de l'état-major fédéral, ne se trouvent pas au dépourvu de chevaux de selle pour le cas d'une plus grande extension de la mise sur pied, le dépôt existant de chevaux appartenant à la Confédération fut, moyennant un crédit de 80,000 fr., ouvert à cet effet, augmenté par l'achat de 64 chevaux, pour la plupart de l'Allemagne du Nord. Quelques-uns ont déjà été vendus à des officiers d'état-major; les autres se trouvent à Thoune, où ils sont convenablement dressés.

Enfin, la dernière mesure prise par nous a été d'ordonner une inspection générale de la landwehr par les inspecteurs fédéraux. Les cantons en ont déjà été informés, et les inspections doivent se faire dès le mi-juillet jusques fin août.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le comité central aux sections.

Fidèles, chers confédérés et frères d'armes !

A la fête militaire qui se célébrait l'année dernière dans un des beaux cantons de la Suisse occidentale, notre ville de Schaffouse fut désignée pour le lieu de la prochaine réunion. On lui réserva le plaisir de recevoir cette année dans ses murs les officiers de l'armée fédérale.

Si de graves événements survenus ce printemps ont pu faire douter de la possibilité d'une réunion, nous éprouvons d'autant plus de satisfaction aujourd'hui que les circonstances nous permettent d'y donner suite.

Lorsque la Société tint ses dernières séances à Lausanne, personne ne pensait alors que les brandons de la guerre se rallumeraient et seraient même portés jusqu'à nos frontières; personne n'aurait pu croire que le printemps suivant une partie de notre armée prendrait les armes pour préserver notre neutralité de toute atteinte.

En 1856, le peuple suisse fit voir d'une manière éclatante combien la patrie lui était chère; de même cette année il n'aurait pas hésité à sacrifier ses biens et sa vie pour sauver son indépendance; l'armée suisse aussi, à qui la défense de la patrie incombe plus particulièrement, était toute disposée à répondre au premier appel des autorités fédérales et à repousser toute agression.

Les dangers que nous pouvions redouter sont éloignés maintenant, il est vrai, mais qui peut garantir que cette tranquillité ne soit pas trompeuse et que tôt ou tard de plus graves complications ne surviennent? N'est-il pas alors du devoir de tout brave défenseur de son pays, mais surtout de l'officier, de profiter de chaque occasion qui se présente pour se former, afin que dans les jours de danger il puisse suffire à sa tâche? Or, qu'est-ce qui peut contribuer le plus à donner de la vie et de l'élévation à notre état militaire, si ce n'est une réunion d'officiers de toutes armes et de tous les cantons, ayant pour but la libre discussion de nos institutions militaires et l'entretien d'une forte confraternité entre tous ses membres?

Une confiance mutuelle est plus que jamais nécessaire de nos jours, et quoi de plus propre à la fonder que ces réunions qui nous donnent l'occasion d'apprendre

à connaître personnellement nos frères d'armes ! C'est là, chers camarades, le but moral de cette fête nationale.

Outre les affaires courantes, nous soumettrons à vos délibérations toutes les questions d'hâbillemeht et d'équipement qui ont déjà occupé les conseils fédéraux ; les derniers rassemblements de troupes feront aussi le sujet de nos entretiens. Les discussions sur tout ce qui concerne le militaire en général, ne manqueront pas. Nous attendons des rapports des cantons de Schwytz, Soleure, Thurgovie et Genève. Si vous aviez d'autres propositions à nous soumettre, nous vous prions de nous les communiquer sans délai.

Au reste, notre fête ne sera pas uniquement consacrée aux choses sérieuses, le plaisir et la joie y auront aussi leur bonne part. Le peu que nous pourrons vous donner, nous vous l'offrons de bon cœur.

Nous vous invitons, en conséquence, à vous rendre à Schaffouse, les 4 et 5 septembre prochain, pour célébrer la vingt-cinquième réunion de la Société militaire fédérale dont nous vous ferons connaître le programme.

Un accueil affectueux, un serrement de main tout cordial vous attendent !

Recevez notre salut patriotique et notre souhait de bienvenue sur ces bords du Rhin où la liberté règne !

Schaffouse, le 5 août 1859.

Le comité de la Société militaire fédérale :

Pour le président absent,

(Signé) *Le vice-président, RAUSCHENBACH, commandant.*

Le secrétaire,

STIERLIN, aide-major.

Le comité de la fête de Schaffouse

AUX SECTIONS.

Frères d'armes.

Le Comité central fédéral vous a déjà adressé son appel pour la réunion de Schaffouse en vous annonçant le prochain envoi du programme de la fête, que nous vous transmettons ci-joint.

Nous saisissons avec plaisir cette nouvelle occasion de vous rappeler notre invitation et de vous exprimer l'espoir que vous y répondrez, pour cette joyeuse journée, avec autant d'empressement que lorsque les dangers de la patrie vous appelaient à notre frontière. Tous nous ont certainement quittés à cette époque avec la conviction que notre contrée, quoique séparée de vous par le Rhin, était habitée par un brave petit peuple, fermement lié à ses frères et confédérés pour les beaux comme pour les mauvais jours.

Notre fête ne pourra sans doute pas rivaliser en luxe avec celles des grands cantons, mais nous comptons sur votre indulgence ; et en tout cas ce que la meilleure volonté et des sentiments vraiment confédéraux peuvent fournir, vous sera offert d'un cœur sincère.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître avant le 1^{er} septembre au plus tard, le nombre d'officiers de votre section qui viendront à la fête, et d'agréer nos salutations amicales.

Schaffouse, 16 août 1859.

Pour le comité de la fête :

(Signé)

Le président, E. RINGK, commandant,

Le secrétaire, L. MURBACH, capit.

Programme de la fête annuelle des 5, 4 et 5 septembre 1859, à Schaffouse.

Samedi 3 septembre.

1. A 4 heures après-midi, réception à la gare, par le Comité central de Schaffouse et par le Comité de la fête, de la bannière de la Société apportée par l'ancien Comité central de Lausanne. La bannière sera saluée de 22 coups de canon et accompagnée au quartier par le corps des cadets et sa musique.

2. Le bureau de la fête se trouvera au-dessus du restaurant du *Riesen*, vis-à-vis de l'*Einsteighalle*. Il sera ouvert : Samedi après-midi, de 4 à 9 1/2 heures. Dimanche, de 9 heures du matin à 9 1/2 heures du soir. Lundi, de 9 heures du matin à 1 h. après-midi. Les officiers arrivants, qui y retireront leurs cartes (fixée à 6 francs pour le déjeuner et le dîner), pourront aussi y avoir des billets pour logements (*freies quartier*).

3. A 5 1/2 heures : séance des délégués de sections dans la salle du Grand Conseil pour préparation des tractanda (§ 12).

4. Le soir réunion au Casino.

Dimanche 4 septembre.

5. A 6 heures du matin : Diane. A 8 heures, séances séparées des diverses armes, à savoir : génie et artillerie à la Maison-de-ville, 1^{er} étage; cavalerie, à la Maison-de-ville, 2^{me} étage; infanterie et carabiniers, dans la salle du Grand Conseil; chirurgiens, dans la salle du gouvernement.

6. Après-midi, réunion au Casino. A 3 heures, promenade à la chute du Rhin. Soirée musicale au *Schweizerhof*.

Lundi 5 septembre.

7. A 6 heures : Diane et trois coups de canon. Réunion du nouveau Comité central et de tous les officiers sur le *Herrenacker*, où le Comité central sortant, cherché par le comité de la fête et accompagné militairement, arrivera aussi pour la remise du drapeau au nouveau comité. La remise du drapeau sera saluée par 22 coups de canon.

8. A 7 1/2 heures : Formation du cortège pour se rendre à l'église St-Jean par les rues *Tanne* et *Vordergasse*, dans l'ordre suivant : a) détachement de chasseurs; b) musique militaire; c) les deux comités centraux avec le drapeau; d) les hôtes d'honneur; e) les autres officiers sur 4 rangs; f) un détachement de chasseurs.

9. Les délibérations auront lieu dans l'église St-Jean; des places seront réservées aux comités et aux hôtes d'honneur. Les personnes civiles resteront dans l'avant-chœur. L'officier qui voudra prendre part aux discussions demandera la parole au président en indiquant son nom, son grade et son canton.

10. Après la clôture des délibérations, le cortège se rendra, dans le même ordre, par la *Vordergasse* et le faubourg jusqu'au *Freiberg*, et de là au Casino pour le déjeuner.

11. Promenade au *Munoth* par le *Mühlenthal*.

12. A 6 heures du soir : Banquet à la caserne, auquel ne prendront part que les officiers et les hôtes d'honneur.

13. Le premier toast (à la patrie) sera porté par un membre du Comité central. Les orateurs devront préalablement s'annoncer au président.

14. En ce qui concerne le tenue, il est rappelé qu'on doit porter le brassard fédéral. Les officiers actifs assisteront aux réunions officielles en grande tenue (§ 14). Les jeunes officiers qui, en vertu des prescriptions de leur canton, n'ont pas encore de grande tenue, sont dispensés de cette obligation.

15. Les divers comités portent les marques distinctives suivantes :

Le Comité central : brassard rouge et blanc avec nœud de même couleur.

Le Comité de la fête : vert et noir, avec nœud :

vert et noir pour le président ;

blanc et lilas pour le Comité des quartiers et de réception ;

blanc et orange pour le Comité de police ;

blanc et jaune pour le Comité des décors ;

blanc et rouge pour le Comité des vivres et liquides ;

blanc et vert pour le Comité des comptes.

Schaffouse, le 16 août 1859.

Le comité de la fête.

INVITATION

*du corps de santé des officiers fédéraux à Schaffouse à l'occasion de la fête
qui aura lieu les 4 et 5 septembre 1859.*

Le comité de la Société des officiers fédéraux a invité les diverses sections à la grande 25^me assemblée, qui se tiendra les 4 et 5 septembre à Schaffouse, et a fait savoir par programme les points spéciaux qui s'y rapportent.

Le soussigné espère que la section des officiers de santé s'y rencontrera en aussi grand nombre que possible, et y sera reçue d'une manière toute cordiale.

Notre plus grand plaisir serait de voir se réaliser les vœux plusieurs fois exprimés de la réunion de tous nos collègues qui ont pris part à des cours sanitaires, même ceux qui ne sont pas sociétaires. Nous les attendons tous cette année avec fraternité à Schaffouse.

L'assemblée préparatoire aura lieu le samedi 3 septembre. Pour ce qui concerne les travaux à communiquer, on est prié d'indiquer préalablement les sujets au soussigné

F. M. OCHSWALD, D^r-M.

vice-président de la section de santé.

Ensuite d'absence prolongée du président du Comité central, le comité a dû subir une modification dans son personnel. Le président a été remplacé, en cette qualité, par le vice-président M. le commandant *Rauschenbach*.

M. le vice-président a été remplacé par M. le commandant *Ochswald*.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne.